



Monsieur Hervé Guihard  
Maire de Saint-Brieuc  
Hôtel de Ville  
22000 Saint-Brieuc

[afps22.stbrieuc@gmail.com](mailto:afps22.stbrieuc@gmail.com)

Saint-Brieuc,  
le 21 septembre 2025

**Objet : Accompagner la décision de la France de reconnaître l'État de Palestine en hissant le drapeau palestinien sur la façade de notre mairie**

Monsieur le Maire,

Nous sommes tous témoins d'un génocide qui se déroule depuis près de 2 ans en Palestine, aussi bien à Gaza qu'en Cisjordanie. Et nous nous demandons comment arrêter ces massacres et ces destructions criminelles. Or il y a des moyens d'agir.

La commune constitue le premier échelon de la démocratie française. Proche des citoyen.nes, elle constitue un relais pour les mobiliser tandis qu'elle peut aussi interpeller les pouvoirs politiques centraux et ainsi jouer un rôle légitime dans la situation politique y compris internationale.

Aujourd'hui les perspectives diplomatiques et politiques d'un juste règlement de la question palestinienne sont complètement bouchées, il n'y a pas d'horizon politique sur le plan international. Les Palestiniens qui réclament simplement leurs droits comptent sur nous et ils nous demandent de les aider à obtenir ces droits

Le Président français a décidé de reconnaître l'État de Palestine le 22 septembre prochain à l'occasion de l'AG de l'ONU. Nous saluons cette décision comme un acte politique et diplomatique important qui va dans le sens de la recherche de la paix dans la région. Cette décision prend un sens particulier au moment où M. Netanyahu, avec le soutien des États Unis, confirme qu'il ne veut pas d'État palestinien et qu'au contraire il poursuit et aggrave sur le terrain la colonisation pour empêcher l'existence de cet État

Il convient donc d'accompagner ce geste.

Sans l'arrêt de la colonisation, il ne restera plus d'État à reconnaître. Des sanctions contre Israël sont nécessaires pour arrêter la colonisation et le génocide en cours.

**Aujourd'hui, nous nous adressons à vous pour vous demander d'accompagner d'un geste symbolique la décision de la France de reconnaître l'État de Palestine en hissant le drapeau palestinien sur la façade de votre mairie à partir du lundi 22 septembre 2025.**

.../...

Par ce geste, vous affirmerez votre attachement à l'application du droit international et de la justice comme alternative à la violence et la force brutale qui est à l'œuvre en Palestine comme dans d'autres régions du monde.

Par ce geste, vous affirmerez également votre attachement à la coopération avec le village de Battir et aux Palestiniens que la Ville doit accueillir prochainement.

Cordialement,

Pour l'Association France Palestine Solidarité  
Groupe local de Saint-Brieuc

Martial COQUIO, Président

**Association France Palestine Solidarité Groupe local de Saint-Brieuc**  
**au Résia 5 rue Colette Besson 22000 SAINT-BRIEUC**  
afps22.stbrieuc@gmail.com  
<http://www.afps-saint-brieuc.fr>  
<https://www.facebook.com/AFPS22/>  
<https://www.prod.instagram.com/afps22stbrieuc/>